

Fiche n° 14 - Outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Compétence	Composante de compétence	1	2
1. Faire partager les valeurs de la République	▪ Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations. ▪ Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.	Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel. Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative.	Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération. Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	▪ Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. ▪ Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels de l'éducation.	Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, sécurité, protection de l'enfance.	Explicite aux élèves, aux parents, aux partenaires le sens et les enjeux - de l'institution scolaire ; - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	▪ Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. ▪ Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. ▪ Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'action éducative.	S'appuie sur les connaissances en psychologie ainsi que sur des observations objectivées pour ajuster son action auprès des élèves. Veille à leur faire verbaliser leurs démarches et leur raisonnement.	Recueille les diverses procédures mises en œuvre par les élèves, les analyse et aide ces derniers à les améliorer.

4. Prendre en compte la diversité des élèves	▪ Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. ▪ Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap. ▪ Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.	Tient compte de la diversité des représentations, des rapports aux savoirs et des modes d'apprentissage pour proposer des réponses variées. Repère, dans un comportement d'élève, les signes de difficultés ; s'interroge sur leur nature et prend appui sur les personnes ressources.	Organise son action en prenant appui sur la diversité des élèves pour créer des dynamiques collectives. Repère les points d'appui de chaque élève pour construire une ou des démarches d'apprentissage appropriées. Contribue à la mise en œuvre de projets ou de dispositifs spécifiques s'intégrant dans un cadre institutionnel et répondant à la diversité des situations.
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	▪ Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. ▪ Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. ▪ Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. ▪ Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.	Recueille des informations sur les acquis des élèves pour construire la progressivité des apprentissages. Aide l'élève à construire des compétences et valorise les progrès réalisés pour asseoir la confiance en soi. Soutient l'ambition de tous les élèves par une pédagogie de l'encouragement.	Prend part aux actions de l'équipe et de la communauté éducative sur l'orientation.
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	▪ Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. ▪ Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.	Veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi.	Participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès. Participe à sa mesure dans un projet éducatif à l'échelle de la classe, de l'école, de l'établissement.

	▪ Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. ▪ Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. ▪ Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. ▪ Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. ▪ Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. ▪ Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.	Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel. Distingue l'identité numérique professionnelle de l'identité personnelle qui relève de la sphère privée.	Développe des méthodes de travail qui donnent de l'autonomie et propose des activités qui favorisent la prise de responsabilité. Intègre dans ses démarches la lutte contre les discriminations.
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	▪ Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. ▪ Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.	S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif.	Utilise le vocabulaire spécifique aux différentes situations scolaires. Est attentif aux messages verbaux et non verbaux de l'élève pour l'encourager à s'exprimer avec justesse.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	▪ Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.	Utilise une langue étrangère en tant que de besoin.	S'appuie sur les langues et les cultures pour développer la curiosité et l'ouverture aux autres.

	▪ Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.		S'intéresse aux programmes et aux projets européens et internationaux.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier	▪ Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. ▪ Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. ▪ Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'Internet. ▪ Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.	Identifie et organise les ressources numériques nécessaires à l'exercice de son métier. Aide l'élève à chercher, à sélectionner des informations sur Internet. Connaît et utilise les services et ressources institutionnels pour s'informer, communiquer, se former.	Exerce une veille documentaire Sélectionne les ressources et les supports les plus appropriés dans la préparation de ses séances. Initie les élèves à la pluralité des supports et des ressources. Aide l'élève à structurer l'information recueillie. Intègre à une activité une modalité de travail numérique qui améliore l'implication – individuelle et collaborative – des élèves dans leurs apprentissages. Contribue aux travaux en équipe via des espaces numériques dans le cadre de sa formation ou de l'exercice de son métier.
10. Coopérer au sein d'une équipe	▪ Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. ▪ Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. ▪ Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.	Trouve sa place au sein des équipes, contribue à sa mesure au travail d'équipe. Identifie et sollicite les personnes ressources pour assurer la cohérence du parcours de l'élève. En lycée technique et professionnel, prend l'attache du chef de travaux pour l'organisation des activités.	S'investit de façon constructive dans les différents collectifs. S'implique avec les différents acteurs de l'école ou de l'établissement dans l'accompagnement du parcours de l'élève.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	▪ Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. ▪ Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. ▪ Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. ▪ Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.	Identifie le rôle et l'action des différents membres de la communauté éducative de l'école ou de l'établissement. S'informe sur le fonctionnement et le contenu des liaisons inter-cycles et inter-degrés, et participe aux réunions dans la mesure du possible.	S'implique en collaboration avec les autres membres de la communauté éducative dans le projet d'école ou d'établissement.
12. Coopérer avec les parents d'élèves	▪ Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. ▪ Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. ▪ Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.	Organise un dialogue bienveillant avec les parents fondé sur l'écoute réciproque. Informe les parents des progrès et des résultats de leur enfant en veillant à leur intelligibilité.	Explicite auprès des parents ses attentes, ses démarches pédagogiques et ses propositions d'actions.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école	▪ Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. ▪ Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.	Identifie les principaux partenaires de l'école ou de l'établissement, leurs ressources et leurs fonctions respectives.	Contribue à sa mesure à la mise en œuvre d'un projet partenarial en pensant l'articulation de son rôle et de celui des partenaires.

	▪ Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.		
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	▪ Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. ▪ Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. ▪ Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. ▪ Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.	Repère, dans l'observation de la pratique du tuteur et les échanges avec les collègues, des éléments à expérimenter. Construit des liens entre des situations professionnelles vécues et observées et des savoirs théoriques ; ajuste sa pratique en conséquence.	Conduit une analyse de son activité seul, en entretien et/ou en collectif de travail pour ajuster ses pratiques. S'engage à suivre une formation, à mettre en œuvre une expérimentation à l'échelle de l'école, de l'établissement.

Compétences communes à tous les professeurs

Compétence	Composante de compétence	1	2
P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques. - Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant. - Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.	Connaît les notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement ou d'activités pour les cycles dans lesquels il enseigne. Connaît les exigences du socle commun et leur articulation avec les programmes.	Connaît les pré-requis nécessaires à l'appropriation des notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement, sait les expliciter avec des approches diversifiées. Construit des liens avec d'autres disciplines ou domaines d'enseignement.
	En particulier, à l'école - Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire. - Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.		
	En particulier, au collège Accompagner les élèves lors du passage d'un maître unique et polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.		
	En particulier, au lycée général et technologique Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.	Au lycée professionnel, veille à articuler les champs disciplinaires enseignés avec les temps de formation en milieu professionnel.	
P2 : Maîtriser la langue française	Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.	Connaît et reconnaît les étapes du développement langagier d'un	Par un guidage bienveillant, est attentif à ce que les élèves

dans le cadre de son enseignement	- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. - Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.	enfant. Adapte son langage et sa posture à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage. Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves.	s'expriment dans une langue correcte dans diverses situations de communication et d'apprentissage. Fait prendre conscience aux élèves de leurs erreurs et propose les reprises, les reformulations et les rétroactions nécessaires.
	En particulier, à l'école - Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école. - Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.		
	En particulier, au lycée professionnel Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.		
P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation. - Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. - Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio- économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. - Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées. - Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des	Traduit les objectifs et les contenus d'enseignement ainsi que les exigences du socle en activités réalisables pour les élèves. Établit une planification à court et moyen terme de ses séquences sur la base des contenus et de la nécessaire progressivité des apprentissages. Organise la mise en œuvre de la séance en dégageant clairement les étapes de déroulement de la séance et en étant attentif à leur rythme et à leur durée ;	Prévoit la différenciation pour répondre à la diversité des besoins des élèves. Veille à la diversification des supports proposés aux élèves. Adopte des postures professionnelles diversifiées en fonction des activités engagées. Fait acquérir aux élèves des méthodes de travail. Impulse de véritables situations de questionnement de nature à éveiller l'esprit critique des élèves et à favoriser la confrontation des points de vue.

	apprentissages par des démarches appropriées.	- en formulant des objectifs, des consignes et des explicitations claires permettant aux élèves de s'engager dans les tâches d'apprentissage proposées. Utilise en complémentarité les supports de communication (tableau, vidéoprojecteur...). Est vigilant quant à la qualité du matériel servant à la réalisation des tâches. Prend conscience des écarts entre la conception et la mise en place effective de son enseignement et des activités d'apprentissage.	Favorise le plus souvent possible l'autonomie et la créativité des élèves.
	En particulier, à l'école • Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage. • Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.		
	En particulier, au lycée général et technologique • Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur. • Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.		
	En particulier, au lycée professionnel • Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques. • Entretenir des relations avec le secteur économique dont	Prend appui sur le référentiel d'activités et de certification pour construire la progression des apprentissages.	

	relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.		
P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	• Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance. • Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités. • Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages. • Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. • Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques. • Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.	Met en place et maintient un cadre permettant un déroulement efficace des activités usuelles de la classe. Énonce et explicite l'objet des apprentissages. Donne un droit à l'erreur et évite l'effet stigmatisant. Dynamise les échanges entre les élèves. Repère et désamorce un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe. Veille au respect des règles de sécurité.	Adopte une organisation spatiale et temporelle en fonction de l'âge des élèves et des activités proposées. Explicite les enjeux et les attendus, Utilise l'erreur dans les productions et les raisonnements des élèves comme un levier pour la construction des apprentissages, s'en sert pour ajuster et redéfinir ses objectifs pédagogiques et sa stratégie d'aide. Favorise la collaboration entre les élèves. Réagit de manière pertinente et proportionnée face à un comportement inapproprié.
	En particulier, à l'école • À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires. • Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage). • Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages. • Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment	À l'école maternelle, prend en compte la présence de l'Atsem pour prévoir l'organisation des activités et construire le cadre d'apprentissage.	

	dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux. • Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.		
	En particulier, au lycée professionnel • Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves. • Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés. • Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.		Propose des conditions de travail proches de celles de la réalité professionnelle.
P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	• En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages. • Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. • Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. • Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation. • Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes. • Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation	S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs poursuivis et aux situations. Appuie ses évaluations sur des critères explicites et transparents. En Lycée professionnel, s'implique dans la mise en œuvre des contrôles en cours de formation. Utilise l'évaluation dans une démarche d'information des familles.	Repère les forces et les difficultés individuelles des élèves pour leur indiquer comment progresser et pour ajuster son enseignement. Varie les techniques et les modalités d'évaluation. Se questionne et échange avec ses collègues sur les pratiques d'évaluation, contribue à l'élaboration d'outils. Aide l'élève à prendre conscience de ses marges de progrès et développe progressivement l'auto-évaluation.

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Compétence	Composante de compétence	1	2
D 1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information	▪ Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication. ▪ Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée. ▪ Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture. ▪ Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs. ▪ Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information. ▪ Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.	Transmet aux élèves les éléments (connaissances et outils) pour les guider dans leurs recherches d'information et les accompagne vers une plus grande autonomie dans les démarches d'investigation en fonction de leurs besoins. Sensibilise les élèves au respect du droit relatif à l'information et à la documentation.	Articule les objectifs info-documentaires aux objectifs pédagogiques et didactiques, dans le cadre des projets menés en coopération avec d'autres enseignants. Contribue à la prise de recul critique dans l'usage des divers médias.
D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir	▪ Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation. ▪ Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.	S'approprie progressivement la gestion de l'organisation documentaire.	Impulse les échanges et le dialogue au sein de la communauté scolaire sur les ressources documentaires et informationnelles.

D 3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement	▪ Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel). ▪ Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie. ▪ Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations. ▪ Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires. ▪ Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.	Conduit une veille informationnelle répondant aux besoins des usagers : rechercher, sélectionner, organiser, diffuser et mettre à disposition des ressources pertinentes. Crée une dynamique de diffusion de l'information dans l'établissement.	Favorise la fréquentation du CDI en rendant le lieu attractif, en veillant à la modularité des espaces et des fonctions. Favoriser l'accès aux ressources numériques via les outils et services à sa disposition. Organise le service de documentation au sein et en dehors du centre de documentation et d'information.
D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international	▪ Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement. ▪ Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse. ▪ Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.	Identifie les partenaires au sein des secteurs culturel, éducatif et économique et engage des contacts pour mener des actions avec eux.	Réalise des actions impliquant les élèves et de nature à élargir leur ouverture aux cultures artistique, littéraire, humaniste, scientifique.

Compétences spécifiques au conseiller principal d'éducation

Compétence	Composante de compétence	1	2
C 1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps	▪ Veiller au respect des rythmes de travail des élèves et organiser leur sécurité. ▪ Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves. ▪ Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves. ▪ Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.	Assure l'accueil des élèves dans le respect des règles de sécurité, pour favoriser leurs conditions de travail et de vie hors la classe. Identifie les dispositifs de vérification des absences et des retards, met en place les conditions d'un contrôle et d'un suivi efficaces.	Analyse les données relatives à l'assiduité des élèves pour faire évoluer les outils si nécessaire. Envisage des modalités permettant une amélioration des conditions d'accueil et de travail des élèves pour être force de proposition.
C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement	▪ Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application. ▪ Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif. ▪ Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude- ▪ Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.	Connaît les règles de sécurité et les lois encadrant la sécurité des biens et des personnes S'inscrit dans une relation d'écoute, d'aide, de soutien auprès des élèves, dans le respect du règlement intérieur.	Met en place les conditions nécessaires à l'introduction du droit à l'école et à l'apprentissage des règles de vie scolaire. Engage et crée les conditions d'un dialogue efficace avec tous les acteurs de la communauté éducative. Contribue à apaiser les tensions en recherchant des mesures préventives et en adoptant une posture de médiation.

	- Conseiller le chef d'établissement, ainsi que les autres personnels, dans l'appréciation des punitions et des sanctions. - Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative.		
C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement	- Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme. - Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives. - Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).	Repère, traite et suit les incidents qui mettent en cause ou impliquent des élèves.	Conduit des actions de prévention en liaison avec d'autres acteurs de la communauté scolaire et des partenaires.
C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service. - Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions. - Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.	Élabore ou aménage des outils de fonctionnement du service de vie scolaire. Assure l'animation de l'équipe de vie scolaire.	Organise le service des assistants d'éducation. Propose des possibilités de formation.
C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif	- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation. - Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité – afin de contribuer à l'élaboration de	Recense et partage les informations relatives aux élèves Identifie les instances d'échanges et conduit des entretiens individuels, en conserve les traces nécessaires au suivi des situations et à l'appréciation des effets pédagogiques et éducatifs produits.	Construit des outils et des procédures de suivi individuel des élèves permettant le partage d'informations avec les autres membres de l'équipe éducative.

	réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. ▪ Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets. ▪ Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil. ▪ Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.		
C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative	▪ Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux. ▪ Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.). ▪ Assurer la formation des délégués élèves. ▪ Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.	S'assure des conditions matérielles permettant le fonctionnement des collectifs d'élèves Favorise l'implication des élèves élus ou engagés dans une action citoyenne.	Propose et met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiative et développant l'autonomie des élèves.
C 7. Participer à la construction des parcours des élèves	▪ Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves. ▪ Assurer la liaison avec les responsables de la	Contribue à l'information des élèves sur les perspectives de leur orientation scolaire et postsecondaire, en liaison avec le professeur principal, le conseiller	Accompagne et éclaire les élèves et les familles dans la construction du projet d'orientation tout au long du processus : de l'information

	prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau). ▪ Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.	d'orientation psychologue et des partenaires extérieurs.	à la mise en œuvre administrative. Collabore à la mise en place de dispositifs d'accompagnement des élèves.
C 8. Travailler dans une équipe pédagogique	▪ Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.). ▪ Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement. ▪ Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre. ▪ Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.	Identifie des partenaires extérieurs et noue des relations avec eux. Établit des relations appropriées avec les différents personnels de l'établissement.	Apporte une contribution spécifique à la construction et à l'évaluation des compétences des élèves, en particulier dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Assure la construction collective du volet éducatif du projet d'établissement